



## Titre de séjour mère d'enfant français

Par **Expat0461**, le **21/06/2024** à **15:09**

Bonjour.

Je suis Français et ma compagne est camerounaise. Nous voulons un enfant. Nous résidons actuellement en tunisie. Une fois que l'enfant sera né, nous voulons rentrer en France. D'après les textes, si j'ai bien compris, elle a droit à un titre de séjour de plein droit. Son fils de 6 ans vit déjà avec nous, aura t il le visa automatiquement de plein droit également?

Merci.

Par **Marck.ESP**, le **22/06/2024** à **09:18**

Bonjour

Première chose, vous assurer de votre compréhension des textes vis à vis de la nationalité de votre enfant à naître.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N111>

Par **Lingénu**, le **22/06/2024** à **11:31**

Bonjour,

L'enfant à naître sera français par filiation.

Si vous êtes marié, votre épouse et son enfant âgé de six ans pourront de droit obtenir un titre de séjour. Si vous n'êtes pas marié, je n'en suis pas sûr.